



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat a donné procuration à Mme Coralie Chagneau
M. Alain Héraud

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Martine Villeneuve
M. Frédéric Brauge

M. Grégory Fernandez a donné procuration à M. Grégory Théron

Mme Jennifer Euzet a donné procuration à M. Julien Baroni

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_057 Achat terrain cimetière carré privé - parcelle B626 appartenant à Madame NEVIN

Monsieur le maire rappelle l'emplacement réservé N°11 porté au Plan Local d'Urbanisme en vue de l'extension du cimetière grevant les parcelles B623, 624, 625 et 626.

La parcelle B626 d'une superficie de 630 m² (annexe n°6) est à la vente. Après négociation avec le propriétaire, Monsieur le maire propose de l'acquérir au prix de 135€/m².

Vu l'emplacement réservé grevant la parcelle B626,

Vu l'accord de la propriétaire en date du 31 mai dernier de vendre sa parcelle pour un montant de 135€/m²,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- d'acquérir la parcelle B626 d'une superficie de 630m² à Madame Nevin, pour un montant de 135€/m²,
- de dire que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Vote :

Présents	22
Procurations	05
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDÉ

